

**GRILLE TARIFAIRE 2020**  
**PRODUCTION ACÉRICOLE**

COTISATION ANNUELLE :		
Frais fixes	Tarif lève-tôt	Tarif régulier
	575\$	828 \$
Frais variables	nombre d'entailles	\$ par entaille (cumulatif)
	< 2500	Compris dans les frais fixes
	2 500 - 5 000	0,094 \$
	5 000 - 10 000	0,031 \$
	10 000 - 20 000	0,0137 \$
	20 000 - 50 000	0,0105 \$
	50 000 - 80 000	0,0063 \$
	80 000 - 100 000	0,00093 \$
	> 100 000	0,0001 \$

Si préparation alimentaire avec des produits de la ferme	1 produit	57,00 \$
	2 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> produit	15,50 \$ chacun
	11 <sup>e</sup> et plus	6,70 \$ chacun
Attestation de service – intrants – vérification d'ingrédients	105\$	

LES FRAIS EXIGÉS PAR LE CARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)</li> </ul>	200,00 \$ maximum
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si plus de 4 entreprises membres distinctes</li> </ul>	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.  
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.

## GRILLE TARIFAIRE 2020

### PRODUCTION

COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif lève-tôt	Tarif régulier
	692,00 \$	821,00 \$
Frais variables	selon le total des ventes des produits apparaissant au certificat	par tranche de 1 000 \$
	1 000\$ à 75 000 \$	4,00 \$
	75 999\$ à 250 000 \$	3,00 \$
	250 999\$ à 999 999 \$	2,00 \$
	1M\$ à 5 M \$	0,20 \$
Si préparation alimentaire avec des produits de la ferme	1 produit	57,00 \$
	2 <sup>e</sup> au 10 <sup>e</sup> produit	15,50 \$ chacun
	11 <sup>e</sup> et plus	6,70 \$ chacun
Avec attestation de service – intrants – vérification d'ingrédients	100,00 \$	
Référentiel supplémentaire applicable à la production ou préparation laitière seulement	USDA-ACIA (CAN-USA)	90,00 \$
Analyse d'eau	45,00\$	

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)</li> </ul>	200,00 \$ maximum
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si plus de 4 entreprises membres distinctes</li> </ul>	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.  
Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.

## PRÉPARATION – DÉTAILLANT – DISTRIBUTEUR – TEXTILE

COTISATION ANNUELLE		
Frais fixes	Tarif lève têt	Tarif régulier
	841,00 \$	970,00 \$
Frais variables*	selon les ventes de l'année précédente	par tranche de 1 000 \$
	1 000 \$ à 75 000 \$	4,00 \$
	75 999 \$ à 250 000 \$	3,00 \$
	250 999 \$ à 999 999 \$	2,00 \$
	1M \$ à 5M \$	0,20 \$
Attestation de service – intrants – vérification d'ingrédients	100,00 \$	
Analyse d'eau	45,00 \$	

\*Reconditionnement emballage/distribution/grossiste, les frais variables sont divisés par 2.

\*Reconditionnement au détail/détaillant, pas de frais variables.

CONTRIBUTION DE QUÉBEC VRAI EN VERTU DE LA LARTV	
Les redevances d'accréditation sont établies selon un taux fixe de 15,3% des frais relatifs à l'émission de certificats et d'attestations de conformité (frais fixes + frais variables + frais connexes).	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les activités de certification réalisées à l'extérieur du Québec ou selon un cahier des charges privé (dépend du nombre d'entreprises)</li> </ul>	200,00 \$ maximum
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si plus de 4 entreprises membres distinctes</li> </ul>	50,00 \$ ch.

Tous les prix peuvent être modifiés en cours d'année.

Tous les prix sont assujettis aux taxes en vigueur.